10 CONTREPARTIES

AUX AIDES D'ÉTAT AUX ENTREPRISES



PAS D'ARGENT PUBLIC SANS TRANSITION SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE!

MANON AUBRY

DÉPUTÉE EUROPÉENNE LA FRANCE INSOUMISE CO-PRÉSIDENTE DU GROUPE DE LA GAUCHE UNITAIRE EUROPÉENNE



es Etats européens déversent des milliards sur les entreprises depuis le début de la crise du coronavirus, le tout contreparties, sans aucune reproduisant les erreurs de la crise de 2008. Depuis mars, ce sont 1 900 milliards d'aides qui ont été versées en Europe et qui bénéficient aussi à des entreprises dont le modèle économique repose sur la destruction de l'environnement, l'évasion fiscale ou le mépris des droits de travailleurs... et qui ne font rien pour le faire évoluer!

Lentendu nécessaires pour protéger l'emploi, mais elles ne devraient pas être automatiques et systématiquement s'accompagner d'engagements contraignants pour les grandes entreprises qui ont plus de 500 salariés. Les entreprises qui profitent des paradis fiscaux ou rémunèrent grassement

leurs actionnaires ne doivent pas être éligibles à des aides financées par de l'argent public tant qu'elles ne mettent pas fin à ces pratiques. A l'inverse, les entreprises polluantes mais qui sont prêtes à transformer leur appareil productif doivent rester éligibles aux aides d'Etat à la condition qu'elles s'engagent à planifier la transformation écologique de leur production.

Nous proposons 10 conditions pour qu'une entreprise soit éligible à recevoir une aide de l'Etat, pour dès maintenant, entamer la nécessaire bifurcation de notre économie vers une société plus résiliente.

TROIS AXES:

- 1. Payer sa juste part d'impôt et partager les richesses
- 2. Protéger et revaloriser les travailleurs
- 3. Engager une transformation écologique

PAYER SA JUSTE PART D'IMPÔT ET PARTAGER LES RICHESSES

1. Aucun dividende versé avant 2022 (exercice 2019 et 2020) ni de rachat d'actions

- 2. Pas de bonus aux dirigeants de l'entreprise
- **3. Obligation de transparence fiscale** en publiant son reporting pays par pays et la liste de ses bénéficiaires effectifs
- 4. Pas d'aides pour les entreprises qui sont implantées dans les paradis fiscaux sans y avoir une activité substantielle

PROTÉGER ET REVALORISER LES TRAVAILLEURS

- 5. Aucun plan de licenciement tant que l'entreprise reçoit une aide et reste éligible au chômage partiel
- 6. Mise en place d'un espace de délibération sur la santé au travail

Avec des représentants des salariés, qui décide de l'adaptation de l'organisation et du temps de travail, et organise la fourniture des protections sanitaires

- 7. Plan de réduction des inégalités salariales femmes-hommes dans l'entreprise
- 8. Limitation de l'écart salarial au sein de l'entreprise au maximum de 1 à 20 en 2021

ENGAGER UNE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

9. Interdiction de revenir sur des objectifs annoncés, de décaler leur mise en oeuvre et de faire du lobby contre les normes environnementales.

10. Mise en place d'une commission environnementale

Composée de représentants des salariés qui travaillera avec les autres parties à proposer un plan de réduction de l'empreinte écologique de l'entreprise d'ici fin 2020 :

- La commission travaille sur une stratégie de réduction des émissions et propose une planification qui est compatible avec l'Accord de Paris. Cette stratégie peut entraîner une réorientation de l'appareil productif.
- · Ce plan doit comporter quand nécessaire un plan de formation, proposé à tous les salariés pour préparer l'adaptation de compétences et la reconversion.
- Le plan doit être approuvé par les salariés puis sera soumis à une commission ad hoc pour validation (comme une agence de la règle verte, pourrait être le Haut Conseil pour le Climat), avec consultation de la Convention citoyenne pour le climat.
- La validation de ce plan permettra à l'entreprise d'être éligible à un soutien financier supplémentaire pour mettre en oeuvre sa stratégie dans le cadre d'un plan de transition écologique.
- Le rejet de ce plan entraînera l'obligation pour l'entreprise de rembourser l'aide de l'Etat perçue ou de proposer un nouveau plan d'ici mi 2021



Retrouvez nos 10 propositions en format numérique sur le site de la délégation France insoumise au Parlement européen

www.d-fi.lafranceinsoumise.fr





DÉPUTÉE EUROPÉENNE LA FRANCE INSOUMISE CO-PRÉSIDENTE DU GROUPE DE LA GAUCHE UNITAIRE EUROPÉENNE